

Protocole d'inspection à l'expédition

(Voir diagramme de fonctionnement à la fin du document)

Pour chaque chargement classé par lot, prendre un échantillon aléatoire de 0,1 % du poids du chargement (chargement de moins de 11,3 tonnes métriques) ou 200 tubercules (chargement de 11,3 à 20 tonnes métriques). Voir charte 1 pour plus de détails.

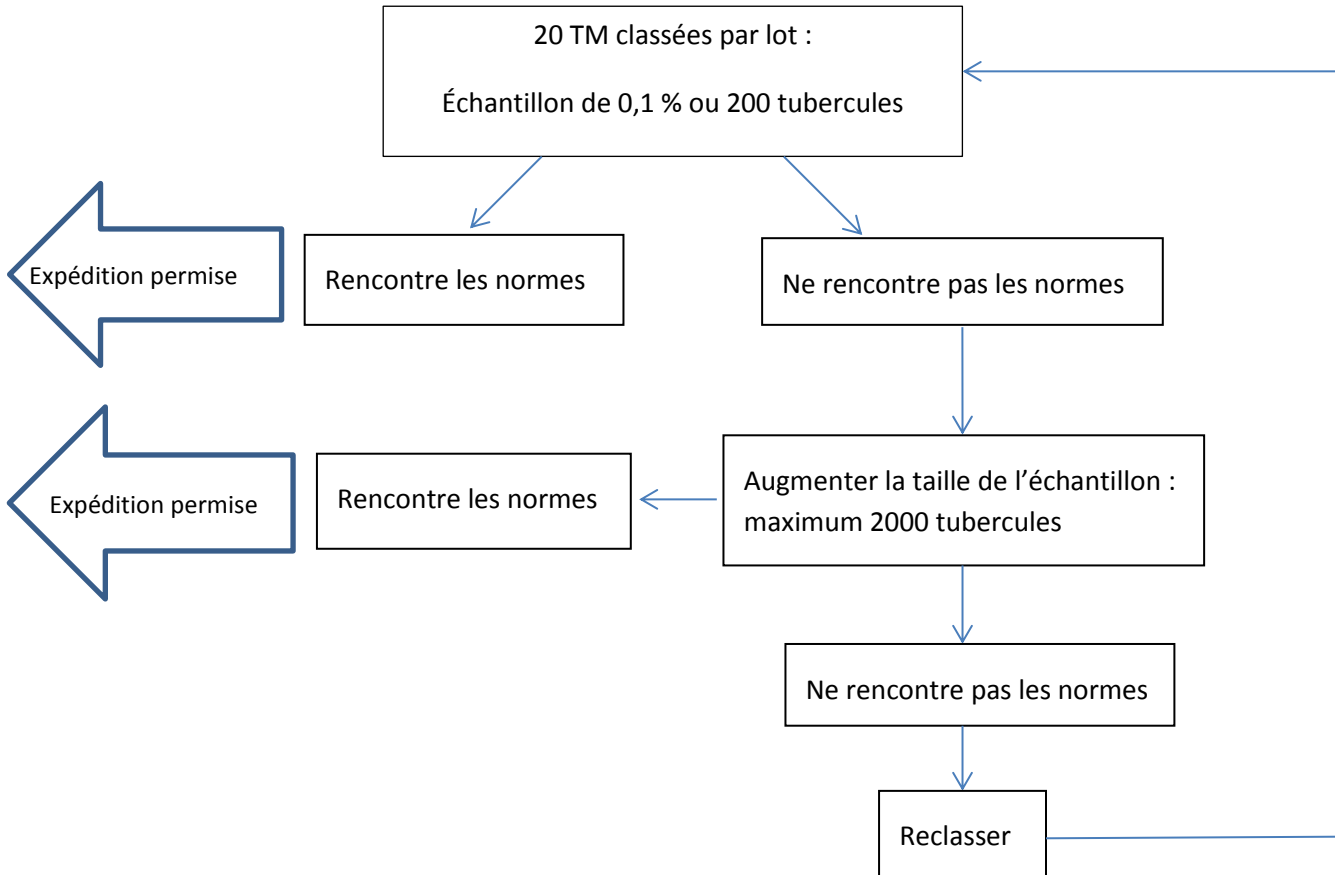
- si l'échantillon rencontre les normes, l'expédition est permise;
- si l'échantillon ne rencontre pas les normes, doubler la taille de l'échantillon ou procéder au reclassement;
- si l'échantillon ne rencontre toujours pas les normes, le chargement doit être reclassé et échantillonné.

Charte 1 : Nombre de tubercules à inspecter en fonction du poids du chargement selon la norme de 0,1 % d'échantillonnage :

Quantité expédiée (Tonne métrique)	Quantité expédiée (Quintaux)	Nombre de tubercules à inspecter (0,1 %)
< 4,5	< 100	75
< 7,9	< 175	100
< 11,3	< 250	150
> 11,3	> 250	200

(Calcul effectué en considérant que 30 tubercules = 5 livres)

Diagramme de fonctionnement



Ne pas oublier :

- Vous devez faire l'inspection à chaque nouveau lot, nouvelle variété et nouvelle classe (une inspection par numéro de certification).
- Si le producteur fait le même chargement toute la journée, il doit faire une évaluation partielle le matin et une seconde évaluation partielle en mi-journée.
- Un rapport d'inspection doit être complété pour chaque inspection.